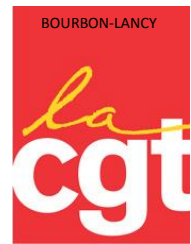




TRAITEMENT DE FAVEUR...



Mercredi 13 janvier 2016

La Direction vient de nous transmettre, ce jour, mercredi 13 janvier 2016, sa réponse concernant les jours de fractionnement...

En effet, la CGT avait rédigé un courrier le 30 novembre 2015 afin que les salariés concernés bénéficient de jours de congés supplémentaires.

Il s'avère qu'un autre syndicat avait rédigé un courrier sur le même thème et à la même date.

La CGT est étonnée que la Direction ait remis sa réponse au SNI le lundi 11 janvier 2016...alors que notre organisation syndicale vient de la recevoir...ce jour !!!!

Nous sommes persuadés que la Direction avait égaré son courrier volontairement...

Euh, pardon...involontairement .

Certes, ce n'est pas la première fois (et sûrement pas la dernière) que la Direction traite différemment notre organisation syndicale par rapport au SNI.

L'égalité de traitement envers les syndicats ne devait pas être dans les bonnes résolutions de la Direction pour l'année 2016...

A l'attention du Secrétaire du Syndicat CGT

Bourbon Lancy, le 4 Janvier 2016



Monsieur,

Suite à votre courrier du 30 Novembre dernier concernant les jours de fractionnement 2015, nous vous confirmons les éléments de réponse qui vous ont été fournis lors de la réunion du Comité d'Etablissement du 15 Décembre dernier à savoir : les jours de fractionnement dus ont été intégrés dans le système de gestion des temps GESTIL et donc par conséquent sont visibles dans les compteurs des bulletins de salaire depuis le mois de Décembre 2015.


Leonardo GRILLO
Directeur d'Etablissement

Copie : Madame Claudine CONTASSOT – Inspecteur du Travail